

Des distributeurs réclament réparation à Toulon

L'affaire PIP va rebondir à la barre du tribunal de commerce de Toulon. Un collectif de distributeurs de prothèses PIP à l'étranger s'est regroupé a lancé une procédure pour obtenir la réparation des préjudices commerciaux qui ont découlé du retrait des prothèses non conformes. Ces sociétés basées en Bulgarie, au Brésil, en Italie, en Équateur et en Chine veulent mettre en exergue la responsabilité commerciale de l'organisme allemand chargé de certifier les prothèses PIP, TÜV Rheinland. « *Les contrats de distribution n'auraient pas été conclus sans la garantie d'une certification conforme et d'un marquage CE* », argue Me Olivier

Aumaître, du cabinet Kahn.

L'avocat parisien s'interroge sur la fiabilité des procédures de certification européenne. TÜV, qui conteste la compétence de la juridiction toulonnaise, dit avoir été trompé par PIP. L'enjeu est commercial, juridique, mais aussi sanitaire. Le débat s'annonce technique. Une audience de procédure se tiendra le 2 février au Palais Leclerc, à Toulon. E. M.